



Ce document se réfère au point 5 de l'ordre du jour

Cinquième session de la Conférence des Parties à la
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, du 12 au 17 novembre 2012, Séoul, Corée du Sud

DOCUMENT D'INFORMATION DE LA FCA

Partenaires potentiels pour la mise en œuvre du PCI

Introduction

Il existe de nombreux partenariats possibles pour mettre en œuvre le *protocole de la CCLAT visant à éliminer le commerce illicite des produits du tabac* (communément appelé PCI). Cette opération requiert une expertise spécifique qui ne relève pas du domaine médical. Les partenaires potentiels figurant dans ce document disposent de compétences, d'expérience, d'infrastructure et autres ressources variées pour évaluer les besoins, élaborer des réglementations et une législation, mettre en place des traités et autres instruments et offrir une formation dans ces disciplines hautement spécialisées. Certains ont fait preuve d'un engagement à long terme envers le tabac, la taxation, le commerce illicite et la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Naturellement, avant de conclure des ententes de coopération avec un quelconque de ces partenaires potentiels, les Parties devront évaluer plusieurs facteurs, notamment l'influence de l'industrie du tabac exercée sur les organisations spécifiques.

Les organisations mondiales

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)

Pour plus d'informations, consultez le lien : <http://www.unodc.org/unodc/en/about-unodc/index.html?ref=menutop>.

Adhésion : selon le thème.

Commentaires : L'UNODC, autre entité des Nations Unies, est un partenaire tout indiqué. En effet, il possède de l'expérience en matière de mise en œuvre de traités et de protocoles comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (UNTOC) et la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC). Cette expérience serait la bienvenue dans le cas du PCI. L'UNODC possède également des compétences particulièrement utiles en matière d'élaboration de réglementations et de législation.

Par ailleurs, l'UNODC a établi des infrastructures susceptibles d'accueillir le PCI. Ainsi, une étroite collaboration avec l'UNODC éviterait de fournir des efforts supplémentaires et permettrait au Secrétariat de la CCLAT de faire des économies en épargnant la création de structures inutiles à Genève. L'UNODC possède également des points de contact dans diverses agences nationales qui pourraient contribuer aux évaluations des besoins ainsi qu'à la mise en œuvre de la CCLAT.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Pour plus d'informations, consultez le lien : <http://www.oecd.org/about/>,
<http://www.oecd.org/tax/taxandcrime/>.

Adhésion : 34 pays.

Commentaires : L'OCDE a, de toute évidence, de nombreux objectifs en commun avec la CCLAT, surtout dans les domaines du PCI liés à la fiscalité, aux infractions fiscales et autres délits économiques, à la lutte contre le blanchiment de capitaux et la corruption. L'OCDE est active au sein du Groupe d'action financière (voir plus loin), des cellules de renseignement financier nationales, les CRF (voir la discussion sur le Groupe Egmont) et de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). La transparence est un aspect essentiel des programmes de lutte contre la corruption de l'OCDE. L'OCDE pourrait fournir un accès à un large éventail d'experts et de hauts fonctionnaires.

L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD)

Pour plus d'informations, consultez le lien : http://www.wcoomd.org/home_about_us.htm.

Adhésion : 179 membres.

Commentaires : L'OMD était présente en tant qu'observateur lors des négociations du PCI. C'est un organisme essentiel pour les questions ayant trait à l'interdiction et aux frontières. Le commerce illicite est au cœur des priorités de l'OMD. Cependant, la plupart des administrations des douanes n'ont pas les compétences nécessaires en matière d'enquêtes et de crime organisé. L'OMD pourrait également faciliter les contacts avec les experts en douanes et les principaux décideurs politiques dans diverses juridictions.

La Banque mondiale

Pour plus d'informations, consultez le lien :
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/0,,contentMDK:20103838~menuPK:1696997~pagePK:51123644~piPK:329829~theSitePK:29708,00.html>

Adhésion : 188 pays.

Commentaires : La Banque mondiale participe activement aux questions relatives au tabac, notamment en organisant les récentes conférences sur le commerce illicite et les recettes au Botswana et à Panama. La Banque mondiale possède des ressources uniques comme une forme d'aide financière et une liaison avec divers gouvernements susceptibles de favoriser la ratification et la mise en œuvre du PCI.

Le Fonds Monétaire International

Pour plus d'informations, consultez le lien : <http://www.imf.org/external/about/whatwedo.htm>

Adhésion : 188 pays.

Commentaires : Le travail du FMI en matière de commerce et de fiscalité serait très utile à la mise en œuvre de la CCLAT de manière générale et au PCI en particulier. Le FMI pourrait fournir des compétences

uniques, une forme d'aide financière et un accès aux niveaux les plus élevés des gouvernements des pays membres.

INTERPOL

Pour plus d'informations, consultez le lien : <http://www.interpol.int/About-INTERPOL/Overview>.

Adhésion : 190 pays membres.

Commentaires : INTERPOL est compétente en matière de police, d'enquêtes et de crime organisé. Elle possède une expérience incomparable dans le renforcement des capacités, notamment la formation et l'élaboration de pratiques exemplaires. L'intérêt croissant d'INTERPOL pour le commerce illicite sera utile à la mise en œuvre du PCI. INTERPOL compte de nombreux contacts importants avec des experts en la matière et les principaux décideurs politiques de plusieurs juridictions.

Le Groupe d'Action Financière (GAFI)

Pour plus d'informations, consultez le lien : <http://www.fatf-gafi.org/pages/aboutus/>.

Adhésion : 32 membres.

Commentaires : Le Groupe d'Action Financière (GAFI) est considéré par beaucoup comme le principal organisme international en matière de blanchiment de capitaux. Mais malheureusement, son rapport récent intitulé *Illicit Tobacco Trade* contenait quelques informations erronées et des omissions. Ce rapport ne répondait pas au projet de PCI ni à la CCLAT, de manière générale. La méthodologie du rapport comprenait des propositions de recherche selon lesquelles : « Le commerce illicite du tabac est une infraction sous-jacente majeure au blanchiment de capitaux » et « Les taxes élevées sur les produits du tabac stimulent leur commerce illicite ». Ce rapport indiquait également que les principaux fabricants de tabac contrôlaient désormais leurs chaînes d'approvisionnement alors que la discussion l'ampleur et le volume de la fabrication illégale était incomplète.

Le GAFI s'intéresse depuis longtemps au commerce illicite du tabac. Ses premiers intérêts portaient sur l'utilisation des produits du tabac, notamment les cigarettes, dans les dispositifs de blanchiment de capitaux basés sur le commerce et conçus pour rapatrier le produit d'activités liées à la drogue des destinations du marché vers les pays sources. Le GAFI se penche également sur les zones franches impliquées dans le commerce illicite du tabac.

Groupe Egmont (Cellules de renseignement financier nationales – CRF)

Pour plus d'informations, consultez le lien : <http://www.egmontgroup.org/about>.

Adhésion : 132 membres.

Commentaires : Les CRF contrôlent en permanence les transactions financières liées au commerce international dans leurs juridictions respectives à la recherche d'anomalies qui révéleraient des activités illicites. Les CRF sont chargées d'élaborer des rapports sur les activités suspectes y compris le commerce illicite du tabac.

Les CRF fournissent un réseau établi afin de former les responsables de l'application des lois sur les questions liées au commerce illicite du tabac.

Les organisations régionales

La Banque interaméricaine de développement (BID)

Pour plus d'informations, consultez le lien : <http://www.iadb.org/en/about-us/about-the-inter-american-development-bank,5995.html>.

Adhésion : 48 pays dont 26 pays membres emprunteurs en Amérique et 22 pays membres non emprunteurs dans le monde.

Commentaires : La BID peut être une source potentielle de financement pour la mise en place de projets liés. Elle a déjà financé au moins un projet de ce genre en Amérique latine.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Pour plus d'informations, consultez le lien : <http://www.sadc.int/english/about-sadc/>.

Adhésion : 15 pays.

Commentaires : La SADC représente une région qui affronte de nombreux problèmes en matière de commerce illicite du tabac et de lutte antitabac. La SADC a récemment organisé une conférence sur le commerce illicite et les recettes au Botswana conjointement avec la Banque mondiale et les fondations Gates et Bloomberg. Cette conférence a attiré en premier lieu le secteur de la santé mais aussi davantage de fonctionnaires des services fiscaux y compris le personnel des douanes, de la police, juridique et autre non lié à la santé. Le Secrétariat de la CCLAT était également représenté lors de la conférence.

La SADC constitue un exemple d'organisation régionale susceptible d'être intégrée dans le processus de mise en œuvre.

Le Centre interaméricain des administrateurs fiscaux (CIAT)

Pour plus d'informations, consultez le lien : <http://www.ciat.org/index.php/en/about-ciat.html>.

Adhésion : 39 pays provenant de quatre continents : 31 pays d'Amérique, 5 pays d'Europe, 2 pays d'Afrique et 1 pays d'Asie.

Commentaires : Le CIAT est axé sur la fiscalité et offre un accès unique aux autorités fiscales, notamment en Amérique. Sa collaboration avec d'autres régions pourrait fournir diverses occasions de renforcer les coalitions entre les régions concernant la mise en œuvre de la CCLAT et notamment la taxation et le commerce illicite.

Le CIAT a récemment organisé une conférence sur le commerce illicite et les recettes à Panama avec la Banque mondiale, entre autres. Cette conférence a attiré en premier lieu le secteur de la santé mais aussi davantage de fonctionnaires des services fiscaux y compris le personnel des douanes. Le Secrétariat de la CCLAT était également représenté lors de la conférence.